

Pierre Gianèse
19 avenue de Romans
38360 Sassenage

Mairie de Fontaine

Sassenage le 05 février 2020

Je vous prie de trouver ci-joint une contribution que je vous demande de transmettre au commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique des « Portes du Vercors » actuellement en cours.

Vous en remerciant par avance et avec toutes mes plus sincères salutations.



Pierre Gianèse

Enquête publique sur « Les portes du Vercors »

Contribution de Pierre Gianèse 19 avenue de Romans 38360 Sassenage pierre-gianese@orange.fr

Sassenage le 05/02/2020

J'ai 84 ans et j'habite Sassenage depuis toujours, dans le bourg ancien durant ma jeunesse, puis dans ce que l'on appelait à l'époque « Les Iles de Sassenage » ou j'ai construit ma maison d'habitation en 1961 au N° 2 chemin du Vinay. Depuis 2007 et vu mon âge j'ai vendu ma maison et je réside à l'adresse ci-dessus indiquée.

Ayant donc vécu 46 ans juste en face du terrain principal de la future zone Sassenageoise des Portes du Vercors, celle située entre la rue de L'Argentière et le chemin du Vinay en bordure de la petite Saône, je tiens à apporter mon éclairage à la réflexion en cours et principalement au problème des risques d'inondation.

Les constructions dans le secteur : Sans remettre en cause le risque lié à une rupture des digues de l'Isère ou du Drac, je crois nécessaire de préciser le point suivant :

Avant la construction des digues de l'Isère et du Drac vers moitié du 19^{ème} siècle la totalité de la plaine bordant ces deux cours d'eau subissait des inondations fréquentes d'où l'origine du terme « Les Iles » non seulement limité à Sassenage mais également à Seyssinet, Fontaine Noyarey.

Au moment où j'ai construit ma maison la quasi-totalité des constructions dans cette zone étaient occupées soit par des agriculteurs soit par des maraichers. Sans doute en souvenir des temps anciens et par crainte des risques d'inondations, aucune des maisons d'habitation n'était construite de plein pied. Toutes comportaient en partie basse soit un garage soit une réserve soit un local de stockage. La partie habitation se trouvait au-dessus à une hauteur de plus de deux mètres avec éventuellement un étage supplémentaire. Aujourd'hui la plupart des maraichers n'exercent plus ou ont vendu leurs maisons, beaucoup de maisons de ce type existent encore.

Avant les années 1970, il ne serait venu à l'idée de personnes de construire de plein pied.

Ce n'est qu'à partir des années 1970/80, lorsque beaucoup de terrains sont devenus constructibles que sont apparues et généralisées les maisons de plein pied.

Ma Proposition : Au vu de ces éléments et concernant les portes du Vercors côté Sassenage, et du risque d'inondable qui gèle actuellement ce projet je propose aux organismes concernés d'envisager l'hypothèse suivante :

Réserver la partie basse des constructions quelles qu'elles soient à des locaux ne présentant qu'un risque mineur : garages, lieux de stockage etc...

Toute l'autre partie à risque élevé (lieux d'habitation, bureaux etc...) étant construite en partie surélevée comme c'était le cas avant les années 1970.

Je suis bien conscient du surplus financier que cela occasionnerait mais ce surcoût pourrait être réduit par une diminution du nombre de places de parking en raison des garages en partie basse des constructions.

Espérant que ces éléments puissent être pris en compte lors des études futures.

Pierre Gianèse

